

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mercredi 22 mai 1991 :

— Que les motions et ordres adoptés par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été adoptés par le Comité mixte, à moins d'un ordre contraire dudit Comité; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

ATTESTÉ

Le Greffier du Sénat

GORDON BARNHART